Fondation pour l'Innovation Politique

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fondation pour l'Innovation Politique

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour l'Innovation Politique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 « Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, soient décrites de manière appropriée dans l'annexe 2 « Compte de résultat par origine et destination » de l'annexe des comptes annuels et conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
Isabelle Tracq-Sengeissen

Isabelle Tracq-Sengeissen

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

BILAN AU 31/12/2025

Montants exprimés en euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :	**62 067**	**62 067**	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	996	996	-	-
Autres immobilisations incorporelles	61 071	61 071	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	
Immobilisations incorporelles:	**2 062 255**	**1 433 703**	**628 552**	**645 006**
Terrains	-	-	-	
Constructions	1 620 548	1 058 758	561 790	626 612
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 236	38 236	-	-
Autres immobilisations corporelles	403 471	336 709	66 762	18 394
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	
Immobilisations financières :	**1 264**	-	**1 264**	**2 632**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 264	-	1 264	2 632
TOTAL II	**2 125 585**	**1 495 770**	**629 816**	**647 637**
ACITIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances :	**66 237**	-	**66 237**	**97 603**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	**129**		129	-
Créances reçues par legs ou donations	-		-	-
Autres créances	**48 699**		48 699	**81 377**
Charges constatées d'avance	17 409		17 409	16 226
Valeurs mobilières de placement :	**3 409 682**	-	**3 409 682**	**3 200 000**
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Autres titres	3 409 682		3 409 682	3 200 000
Disponibilités	**304 345**		304 345	**445 238**
TOTAL III	**3 780 263**	-	**3 780 263**	**3 742 841**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Ecarts de conversion et différencs d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**5 905 848**	**1 495 770**	**4 410 079**	**4 390 478**

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

BILAN AU 31/12/2025

Montants exprimés en euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 843 449	**1 843 449**
Fonds propres statutaires	1 843 449	1 843 449
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise :	**1 368**	**1 368**
Fonds propres statutaires	1 368	1 368
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :	**2 355 216**	**2 346 311**
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	846 311	1 001 381
Report à nouveau	1 500 000	1 500 000
Excédent ou déficit de l'exercice	8 905	155 070
Situation nette (sous total)	4 200 033	4 191 128
Fonds propres consomptibles	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	**4 200 033**	**4 191 128**
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Fonds non remboursés	-	-
Avances conditionnés	-	-
Droit du concédant	-	-
Total II	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
Total III	-	-
PROVISIONS	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total IV	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 239	90 094
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	47 099	57 268
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	47 707	21 988
Produits constatés d'avance	40 000	30 000
Total V	**210 045**	**199 350**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**4 410 079**	**4 390 478**

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2025

Montants exprimés en euros

	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	**2 655**	-
Ventes de biens	2 655	-
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**1 316 975**	**1 363 375**
Concours publics et subventions d'exploitation	969 000	1 147 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public		216 375
Dons manuels	189 975	-
Mécénats	125 000	-
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	33 000	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	**72 380**
Autres produits	**10 201**	**3 703**
Total I	**1 329 831**	**1 439 458**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 783	23 453
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	733 212	1 046 449
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	17 426	23 623
Salaires	327 345	319 857
Cotisations sociales	141 144	153 980
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 475	78 518
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	45 589	30 107
Total II	**1 355 974**	**1 675 988**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**- 26 143**	**- 236 530**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	35 091	81 437
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change	-	23
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	**35 091**	**81 460**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	43	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-
Total IV	**43**	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**35 048**	**81 460**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**8 905**	**- 155 070**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 364 922	1 520 918
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 356 017	1 675 988
EXCEDENT OU DEFICIT	**8 905**	**- 155 070**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	
TOTAL		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 le bilan présente un total est de 4 410 079 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat positif de 8 905 euros.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire de la fondation.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA FONDATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA FONDATION

La Fondation pour l'innovation politique a poursuivi son activité conformément à son objet social. Ainsi elle contribue au pluralisme de la pensée et au renouvellement du débat.

1.2. FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. REGLEMENT COMPTABLE APPLICABLE

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, à savoir les règlements ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif sur le plan comptable général et règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018.

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

2.3. CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

Les règlements comptables applicables à la fondation ont été modifiés avec effet sur les comptes ouverts dès le 01 janvier 2025 comme suit :

- Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en l'absence de résultat exceptionnel et de transfert de charges dans les comptes de la fondation.
- Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 a modifié le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

La fondation a mis en conformité la présentation de ses comptes annuels avec le nouveau règlement.

- *Ventes de biens et services*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, les ventes de biens et services, à savoir les ventes de publications pour une valeur de 2 146 € étaient présentées dans les « Autres produits ». Ces ventes sont présentées dans les comptes au 31 décembre 2025 dans la rubrique spécifique des produits d'exploitation appelée « Ventes de biens et services ».
- *Contributions financières*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, les contributions financières pour une valeur de 70 000 € étaient présentées dans la rubrique « Subventions ». Ces contributions sont présentées dans les comptes au 31 décembre 2025 dans une rubrique spécifique des produits d'exploitation appelée « Contributions financières ».
- *Dons manuels et mécénats*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, les dons manuels et mécénats pour une valeur de 216 375€ étaient comptabilisés dans les « Ressources liées à la générosité du public ». Ces dons manuels et mécénats sont présentés dans les comptes au 31 décembre 2025 dans les rubriques spécifiques des produits d'exploitation respectivement « Dons manuels » et « Mécénats ».
- *Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, l'utilisation des fonds dédiés était renseignée dans la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » des produits d'exploitation pour une valeur de 72 380 €. Dans les comptes au 31 décembre 2025, elle est inscrite dans la rubrique « Utilisations des fonds dédiés » des produits d'exploitation. Cette modification de présentation n'a pas d'impact sur le total des Produits d'exploitation des exercices 2025 et 2024.
- *Achats non stockés*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, les achats non stockés pour une valeur de 3 130 € étaient présentés dans les charges d'exploitation. Ces dépenses sont intégrées dans les comptes au 31 décembre 2025 dans la rubrique « Achats de marchandises » des charges d'exploitation.
- *Partenariats*
  Dans les comptes au 31 décembre 2024, les soutiens de la fondation pour une valeur de 26 600 € étaient présentés dans la rubrique « Partenariats » des charges d'exploitation. Dans les comptes au 31 décembre 2025 les partenariats sont intégrés dans la rubrique « Autres achats et charges externes» des charges d'exploitation.

2.4. METHODES D'EVALUATION

2.4.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les logiciels sont amortis sur deux ans selon le mode linéaire et les autres immobilisations incorporelles sur trois ans selon le mode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire selon les durées suivantes :

▪ Constructions	25 ans
▪ Agencement	10 ou 20 ans
▪ Matériel de bureau	3 ou 5 ans
▪ Matériel vidéo	3 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans
▪ Matériel informatique	3 ans

2.4.2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

2.4.4. FONDS PROPRES

Les fonds propres comprennent :

- un montant de 1 843 449 euros correspondant à la dotation pérenne représentative d'un bien immobilier inaliénable ;
- un montant de 1 368 euros correspondant à l'apport avec droit de reprise de l'association de préfiguration lors de son transfert d'activité au 1er septembre 2004 ; ce montant représente le dépôt de garantie versée à France télécom par l'association ;
- un montant de 846 311 euros correspondant à une réserve à affecter au financement de projets ;
- un montant de 1 500 000 euros correspondant au report à nouveau des exercices précédents diminué de la réserve pour projets,
- un montant de 8 905 euros correspondant au bénéfice de l'exercice.

Information sur la dotation non consomptible :

L'Art.11 des statuts stipule [...] *La dotation est accrue du produit des libéralités sans affectation spéciale ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil.*

2.4.5. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

2.4.6. CONTRIBUTIONS, DONS

Les contributions sont enregistrées dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.
Compte tenu qu'elles constituent une ressource principale et non accessoire, elles sont constatées en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire ;

■ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons non encore versés mais dont la convention de mécénat a été signée par les deux parties.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et de leurs amortissements figure en annexe 1

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et de leurs amortissements figure en annexe 1

Liste des actifs constitutifs de la dotation statutaire

Conformément à la décision du conseil de surveillance du 23 janvier 2009 et suivant l'autorisation à aliéner les biens mobiliers dépendant de la dotation d'une valeur de 1 603 076 euros au 12 mars 2009 accordée par le Préfet de Paris, la Fondation pour l'innovation politique a acquis le 30 août 2009, des locaux situés au 11 rue de Grenelle à Paris dans le 7ème arrondissement, pour un montant de 1 525 000 euros majorés des frais à hauteur de 95 548 euros soit un montant total de 1 620 548 euros. Cette acquisition représente un actif inaliénable constitutif de la dotation initiale et complémentaire. Il est amorti sur 25 ans.

En 2025, la dotation n'a pas été réévaluée car elle est couverte par la valeur des bureaux situés au 11 rue de Grenelle à Paris 7ème qui est très supérieure à la valeur de la dotation.

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan pour une valeur de 1.264 euros et correspondent au fond de roulement inscrit dans les comptes de la copropriété.

3.4. ÉCHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	48 828	48 828	-
Charges constatées d'avance	17 409	17 409	-
Total	66 237	66 237	-

Au 31 décembre 2025, les créances de l'actif circulant s'élèvent à 48 828 euros comprenant la créance des fournisseurs débiteurs à hauteur de 390 euros, la créance clients à hauteur de 129 euros et une autre créance à recevoir à hauteur de 48 309 euros concernant trois partenaires et le solde d'un remboursement pour donner suite à un dégât des eaux.

3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2025, un dépôt à terme est en cours pour un montant de 3 400 000 euros. Les intérêts courus au 31 décembre 2025 s'élèvent à 9 682 euros.

3.6. FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 843 449	-	-	-	-	-	-	**1 843 449**
Fonds propres avec droit de reprise	1 368	-	-	-	-	-	-	**1 368**
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	1 001 381	-155 070	- 217 109	-		-		**846 311**
Report à nouveau	1 500 000	-	-	-		-		**1 500 000**
Excédent ou déficit de l'exercice	- 155 070	-	-	8 905	52	- 155 070	- 217 109	**8 905**
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	**4 191 128**	**- 155 070**	**- 433 484**	**8 905**	**52**	**- 155 070**	**- 217 109**	**4 200 033**

3.7. SUIVI DES FONDS DEDIES

Les comptes ne font pas apparaître des fonds dédiés en début et en fin d'exercice.

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes (1)	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public (1)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

3.8. ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	75 239	75 239	-	-
Autres dettes	94 806	94 806	-	-
Produits constatés d'avance	40 000	40 000	-	-
Total	210 045	210 045	-	-

Les dettes s'élèvent à 210 045 euros (contre 197 350 euros en 2024) et se composent des dettes fournisseurs pour un montant de 75 239 euros, les dettes fiscales et sociales pour un montant de 47 099 euros, les autres dettes à hauteur de 47 707 euros et les produits constatés d'avance à hauteur de 40 000 euros.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 1 329 831 euros qui se ventilent comme suit :

- subventions d'exploitation : 969 000
- ressources liées à la générosité du public : dons manuels : 189 975
- ressources liées à la générosité du public Mécénats : 125 000
- contributions financières : 33 000
- ventes : 2 655
- autres produits : 10 201

La Fondation a conclu une convention pluriannuelle avec les services financiers du Premier ministre lui allouant une subvention de 969 000 euros pour l'année 2025. De même elle a reçu des contributions financières qui s'élèvent à 33 000 euros.

Les ressources liées à la générosité du public se ventilent en dons manuels à hauteur de 189 975 euros provenant de soixante-et-un particuliers et quatre entreprises (contre 71 475 euros provenant de soixante particuliers et quatre entreprises en 2024, et 32 195 euros provenant de quarante – huit particuliers et une entreprise en 2023) et en mécénats à hauteur de 125 000 euros provenant de quatre entreprises (contre 145 000 euros provenant de quatre entreprises en 2024 et 135 500 euros provenant de quatre entreprises en 2023).

4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant total de 1 355 974 euros qui se ventilent comme suit :

- achats de marchandises : 18 783
- autres achats et charges externes : 733 212
- impôt, taxes et versements assimilés : 17 426

- personnel (salaires et charges) :	468 489
- dotation aux amortissements :	72 475
- autres charges :	45 589

Les frais de personnel représentent un effectif moyen de quatre personnes et concernent le directeur général, trois personnes en contrat à durée indéterminée : la responsable administrative et financière et deux chargés de mission répartis sur l'année. Des stagiaires gratifiés complètent l'équipe. Enfin un technicien d'entretien est employé à temps partiel.

Honoraires CAC

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	14 421	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	-
Total	14 421	-

4.3. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Les produits financiers s'élèvent à 35 091 euros. Ils représentent les intérêts perçus et à percevoir concernant quatre dépôts à terme.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. EFFECTIF SALARIE DE LA FONDATION

Au 31 décembre 2025, l'effectif salarié de la fondation comprend le directeur général et une équipe de deux personnes ainsi qu'un technicien d'entretien à temps partiel.

5.2. REMUNERATION DES TROIS PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant total brut versé aux trois personnes les mieux rémunérées s'est élevé au 31 décembre 2025 à 245 567 euros.

5.3. ENGAGEMENT HORS BILAN

5.3.1. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ en retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux n'est pas significatif au 31/12/2025.

5.3.2. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Le tableau est présent en annexe 4

5.3.3. STATUT FISCAL DE LA FONDATION

Au regard des instructions fiscales de 1998, 1999 et suivantes, la fondation n'est pas soumise à impôts commerciaux du fait de sa gestion désintéressée et de son action non lucrative.

5.3.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le montant des contributions volontaires n'est pas significatif au regard de l'activité.

6. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) (ANNEXE 2)

Le CROD permet la ventilation des produits et des charges par origine (subventions, dons, mécénats, parrainages, autres) et destination (Missions, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations pour dépréciations).
Ainsi en 2025, la presque totalité des dons et mécénats reçus (314 923 euros) a été employée à la mission sociale ; un reliquat de 52 euros est reporté.
De même la subvention accordée par le Premier ministre (969 000 euros) a été totalement utilisée en 2025 tant à la mission sociale (600 577 euros), aux frais de fonctionnement (278 948 euros), à la dotation aux amortissements (72 475 euros) qu'aux frais de recherche de fonds (17 000 euros).
Enfin, les parrainages, les contributions financières sans contrepartie et les autres produits ont permis un financement de la mission sociale à hauteur de 70 744 euros.

7. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER) (ANNEXE 3)

Le compte d'emploi annuel des ressources et le compte de résultat par origine et destination sont élaborés conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les Ressources :

Le montant des ressources collectées auprès du public depuis la création de la Fondation pour l'innovation politique non affectées et non utilisées au 31 décembre 2025 s'élève à 1 476 175 euros
Dons, Legs et Mécénats non affectés : en 2025 la Fondation a reçu 189 975 euros sous forme de dons manuels et 125 000 euros de Mécénats.

Les Emplois :

Les montants des actions comprennent les dépenses opérationnelles engagées pour la réalisation des actions y compris les dépenses de fonctionnement affectables à celles-ci. Les dons manuels et les mécénats ne sont pas affectés à une action en particulier.

Les dépenses opérationnelles s'élèvent à 986 359 euros au 31 décembre 2025 et sont financées à hauteur de 314 923 euros par les ressources collectées auprès du public, de la manière suivante :

- Des travaux de recherche représentés par la rémunération d'auteurs et de traducteurs de textes publiés pour un montant de 41 699 euros ;
- Des partenariats à hauteur de 55 400 euros. Ils représentent 1/ le partenariat avec Fayçal Jelil intitulé *Le tour de France des Parcours de Fayçal Jelil* : cette initiative citoyenne consiste à échanger avec différents individus, dans un esprit de découverte de personnes avec des parcours de vies très divers ; ils sont des exemples de volonté pour accomplir leurs projets ; 2/ le partenariat avec le Cercle des Entrepreneurs engagés et 3/ le partenariat pour les Rencontres géopolitiques de Trouville qui se sont tenues du 19 au 21 septembre 2025 ;
- Des enquêtes à hauteur de 24 400 euros. Ils correspondent à deux enquêtes 1/ l'enquête sur la démographie qui a été réalisée en France par la Fondapol et en Italie par la Fondation Magna Carta ; 2/ l'enquête sur la fin de vie et notamment la légalisation de l'euthanasie et le suicide assisté ;
- Des publications à hauteur de 193 424 euros représentant les études suivantes :
    a. Seize études ont été financées avec les ressources collectées auprès du public

b. La réalisation du hors-série de 88 pages *Les Français n'approuvent pas la proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté.* Cette étude est une analyse des résultats de l'enquête de la Fondapol menée auprès de 3.000 personnes.

	VB en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	VB en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS				
INCORPORELLES	**62 067**	-	-	**62 067**
LOGICIELS	996	-	-	996
AUTRES IMMOS INCORP.	61 071	-	-	61 071
CORPORELLES	**1 998 004**	**56 021**	**1 545**	**2 062 255**
CONSTRUCTION	1 620 548	-	-	1 620 548
MATERIEL VIDEO	38 236	-	-	38 236
INST. AGENT DIVERS	249 889	48 732	-	298 621
MAT. BUREAU ET INFORM.	43 665	1 908	-	45 573
MOBILIER	55 441	5 381	1 545	59 277
TOTAL	**2 069 846**	**56 021**	**1 545**	**2 124 322**

	Amorts en début d'ex.	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul des amorts en fin d'ex.
AMORTISSEMENTS				
S/ IMMOS INCORPORELLES	**62 067**	-	-	**62 067**
S/ LOGICIELS	996	-	-	996
S/AUTRES IMMOS INCORP.	61 071	-	-	61 071
S/ IMMOS CORPORELLES	**1 362 773**	**72 475**	**1 545**	**1 362 773**
S/ CONTRUCTION	993 936	64 822	-	1 058 758
S/ MATERIEL VIDEO	38 236	-	-	38 236
S/ INST. AGENT DIVERS	244 108	987	-	245 095
S/ MAT.BUREAU ET INFO	34 758	4 635	-	39 394
S/ MOBILIER	51 734	2 031	1 545	52 220
TOTAL	**1 424 840**	**72 475**	**1 545**	**1 495 770**

VNC AU 31/12/2025	**628 552**

Compte de résultat par origine et destination (CROD) (Annexe 2)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 31/12/2025		EXERCICE 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**314 975**	**314 975**	**216 375**	**216 375**
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	**314 975**	**314 975**	**216 375**	**216 375**
- Dons manuels	189 975	189 975	51 375	51 375
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	125 000	125 000	165 000	165 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**79 712**	-	**154 338**	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	0			-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	33 000		70 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	46 712	-	84 338	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**969 000**	-	**1 077 000**	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-		**72 380**	
TOTAL	**1 363 687**	**314 975**	**1 520 093**	**216 375**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES *	**986 359**	**314 923**	**1 307 014**	**433 484**
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	986 359	314 923	1 307 014	433 484
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public ressources	17 000		-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**278 948**		**289 631**	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**72 475**		**78 518**	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	-		-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-		-	
TOTAL	**1 354 782**	**314 923**	**1 675 163**	**433 484**
EXCEDENT OU DEFICIT	**8 905**	**52**	**- 155 070**	**- 217 109**

B - Les contributions volontaires en nature 2024 et 2025 : Néant

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) - (Annexe 3)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 –MISSIONS SOCIALES	314 923	433 484	1 –RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	314 975	216 375
1.1 Réalisées en France	314 923	433 484	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	314 923	433 484	1.2 Dons, legs et mécénats	314 975	216 375
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	189 975	51 375
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	-	
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénats	125 000	165 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
2 –FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 –FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	314 923	433 484	TOTAL DES RESSOURCES	314 975	216 375
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	52	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	217 109
TOTAL	314 975	433 484	TOTAL	314 975	433 484
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 476 123	1 693 232
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 476 175	1 476 123
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	-	-			
(-) Utilisation	-	-			
(+) Report	-	-			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-			

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) - (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
Réalisées en France			Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	Dons en nature	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-

Engagements Crédit-Bail au 31/12/2025 (Annexe 4)

Engagement de crédit-bail			
Contrats de crédit-bail	Redevances payées	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
Matériel de bureau	25 942	19 225	-
Total	**25 942**	**19 225**	**-**

Engagement de crédit-bail						
	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Matériel de bureau	27 745	27 745	3 863	10 762	16 983
Total					

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Au moins d'un an	de un à cinq ans	À plus de 5 ans	
Matériel de bureau	6 291	25 942	6 156	13 068	-	-
Total	**6 291**	**25 942**	**6 156**	**13 068**	-	-